



N° 1242/MSHP/CAB/2025

Conakry, le 16 MAY 2025

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

AAOI : 01/EQ/MSHP/CAB/PRMP/2025

Mesdames, Messieurs,

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis de non-objection sur le plan annuel de passation des marchés N°0136/MEF/DGCMP/DSSE/SES/2025 en date du 30/01/2025.
2. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer l'acquisition, l'installation, la formation et la mise en service d'équipements médico-techniques des huit (08) centres d'hémodialyse dans les régions de : Boké (**lot1**), Kindia (**lot2**), Mamou (**lot3**), Labé (**lot4**), Faranah (**lot5**), Kankan (**lot6**), N'Zérékoré (**lot7**) et la zone spéciale de Conakry (**lot8**) ; et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture, d'installation, de formation et de mise en service d'équipements médico-techniques de huit (08) centres d'hémodialyse dans les Régions de Boké, Kindia, Mamou, Labé, Faranah, Kankan, N'Zérékoré et la Zone spéciale de Conakry. Les équipements seront fournis sur site dans un délai n'excédant pas trois (3) mois.
3. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et la mise en service d'équipements répartis en huit (08) lots.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics concerne les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) Tel : +224 620 03 80 85, du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Almamya Commune de Kaloum, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 16 heures GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de : Deux millions cinq cent mille francs guinéens (2 500 000 GNF). Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :



- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante.

Une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat de **0,3% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de la DGCMP conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Rez de chaussé, quartier Almamya, Commune de Kaloum au plus tard le ...**04/07/2025 à 10 heures 00 mn**. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés Publics.

8. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, le **04/07/2025 à 10 heures 30 mn** qui aura lieu dans la salle de conférence du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égale à **1,5% du montant de l'offre** pour chaque lot en francs guinéens ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible (USD ou Euros).

9. Les offres doivent demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission. Les offres qui ne parviendront pas aux dates et heures indiquées dans les DPAO seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

Je vous prie d'agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de mes salutations distinguées.



Dr Oumar Diaouhé BAH

